



## Assemblée générale extraordinaire et Assemblée générale annuelle de Centraide Laurentides

**Date :** Mardi 23 mai 2023  
**Heure :** 17 h 30 à 18 h 45  
**Comment :** Par visioconférence – Zoom  
**RSVP :** Inscription nécessaire – [Formulaire d'inscription en ligne](#) à remplir avant le 10 mai

Blainville, le 11 avril 2023

J'ai le plaisir de vous convier à la 61<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de Centraide Laurentides où vous serez présentés le bilan et le rapport financier de l'année 2022 ainsi que les orientations pour l'année 2023. L'assemblée générale annuelle sera précédée d'une assemblée générale extraordinaire afin de faire entériner une résolution de modification aux règlements généraux. Lors de sa séance du 21 mars 2023, le conseil d'administration a adopté une résolution concernant la composition du conseil d'administration qui doit être approuvée par les membres.

Documents disponibles sur [centraidelaurentides.org](http://centraidelaurentides.org)

- Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2023
- Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 23 mai 2023
- Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 mai 2022

La rencontre se tiendra par visioconférence. Les sondages effectués au cours des dernières années ont démontré que le mode virtuel est apprécié par un plus grand nombre de personnes et que nous obtenons un plus grand taux de participation. Nous vous contacterons par courriel pour vous donner les accès quelques jours avant la rencontre. Afin de planifier la rencontre, nous vous demandons de vous [inscrire en ligne](#) au plus tard le 10 mai.

### APPEL DE CANDIDATURES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'il y a cinq postes d'administrateur en élection. Si vous souhaitez soumettre une candidature, vous devez remplir et retourner le formulaire de mise en candidature au plus tard le 15 mai accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation.

Document disponible sur [centraidelaurentides.org](http://centraidelaurentides.org)

- Formulaire de mise en candidature au poste d'administrateur et postes en élection

L'assemblée générale extraordinaire et l'assemblée générale annuelle sont ouvertes à tous. Seuls les membres en règle auront le droit de vote. Un seul droit de vote est remis par organisation, vous devez donc indiquer sur le formulaire d'inscription qui de votre organisation sera désigné pour voter.

Cordiales salutations,

Serge Paquette  
Président du conseil d'administration